

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune, pl. de la Bourse, 33, rue Vivienne ;
 chez M. J. Malignon, Thomain et Cie, 14, r. Tupin.
 à Lyon,

BUREAUX : rue Traversière, n° 5 au 1^{er}.
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
 Pour tout ce qui concerne la rédaction,
 s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 10.

Les déplorables votes de l'Assemblée du 2 février doivent enfin dessiller les yeux de ceux qui, jusqu'ici refusant de se rendre à l'évidence, conservaient encore quelque espoir de voir enfin la majorité faire le sacrifice de ses rancunes pour le salut du pays.

Le vote sur la question Duchâtel (*retour de l'Assemblée à Paris*) a eu un retentissement dans toute la France et surtout à Paris qui voit ses intérêts les plus respectables et ceux du pays sacrifiés, aux intrigues mesquines et aux ambitions des privilégiés du passé.

Ceux qui ont voté contre le retour de l'Assemblée à Paris, ont également voté la dénonciation du traité de commerce. Les Partisans des vieilles idées, de la monarchie ont été logiques ; ils ont voté contre la République contre le progrès, contre le libre échange, et contre la liberté.

Ces deux votes ont été le prétexte de la démission de M. Casimir Perrier. C'est, dit le *National*, le premier coup de cloche du glas funèbre de l'Assemblée ; ainsi soit-il.

Il serait certainement désirable que ce désastre provisoire dans lequel la nation s'atrophie et se meurt, soit enfin remplacé par la République proclamée définitive ; mais la proclamation de la République tôt ou tard inévitable étant chose impossible, tant que siégeront à l'Assemblée les hommes de février qui ne représentent plus le pays, il faut espérer que bientôt les électeurs convoqués dans leurs comices leur donneront des successeurs.

On lit dans l'officiel que la Commission des grâces a toujours examiné, sans aucun retard, les dossiers qui lui ont été remis et qu'actuellement elle ne reste saisie que d'une seule affaire, pour laquelle elle a demandé un supplément d'information.

Par ce temps de démissions qui court, a-t-on bien lieu de s'affliger, de celle de M. Casimir Perrier qui, par ses concessions à la droite a fait douter de son bon vouloir pour l'*essai loyal* de la République ? Malgré son vote en faveur de Paris capitale nous ne pensons pas que sa retraite soit un danger de plus pour la République ; quand bien même le portefeuille de l'intérieur serait confié à M. Saint-Marc Girardin. (Bruit propagé par quelques journaux) M. St-Marc Girardin pas plus que tous les Girardins possibles ne peuvent rien, soit pour, soit contre la République. — Il est aussi question de M. Victor Lefranc pour le ministère de l'intérieur. Dans ce cas, M. Martel pourrait bien être nommé ministre de l'agriculture et du Commerce.

Tous les journaux commentent la retraite de M. Casimir Perrier ; Comme bien on pense, les journaux légitimistes saisissent cette occasion pour enjoindre au président de la République d'avoir à choisir pour collaborateur un homme qui réponde aux sentiments de la majorité de l'Assemblée et aux sentiments des membres du cabinet, qui représentent le mieux les sentiments de cette majorité.

Nous espérons bien que le gouvernement ne se laissera pas aller à ces incitations et qu'il ne confiera pas l'avenir de la République aux mains de ses ennemis les plus signalés.

Tandis qu'ils revendiquent pour l'un des leurs le portefeuille de l'intérieur, actuellement vacant, les légitimistes choisissent leurs candidats pour les élections complémentaires du 11 février. Par bonheur, les électeurs ont prouvé, au 2 juillet, au 8 octobre et au 7 janvier, qu'ils ne veulent pas revenir en arrière et retourner au régime de la Restauration. On peut donc être assuré que les candidats monarchistes ou cléricaux qui recherchent les suffrages aux prochaines élections, courent à une échec prévu d'avance.

M. Victor Lefranc prend le portefeuille de l'intérieur, qui était vacant par la retraite de M. Casimir Perrier, et M. Goulard, ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement italien succède à M. Victor Lefranc au ministère de l'agriculture et du commerce.

Le *Journal officiel* publie la nomination de M. Valentin ancien préfet du Rhône à la dignité de commandant de la légion d'honneur.

Cette distinction est la juste récompense des services rendus par M. Valentin pendant l'invasion et pendant l'insurrection du 30 avril

1871. — Nous avons tout lieu de penser que le nouveau ministre de l'intérieur, dont nous connaissons les convictions républicaines, tiendra à utiliser effectivement les hautes capacités administratives déployées par M. Valentin, dans sa carrière de préfet, et qu'il ne privera pas le pays d'un concours précieux, uniquement pour donner satisfaction aux rancunes de la droite.

L'Assemblée a voté hier les deux premiers articles du projet de loi formulé par M. de Tréveneuc, et concernant les pouvoirs à donner aux conseils généraux dans le cas où l'Assemblée nationale se trouverait empêchée, par le fait d'un coup d'Etat ou d'une insurrection, de se réunir et de délibérer.

On n'a pu s'entendre sur la question de savoir comment serait désignée la ville où se réuniraient les conseils généraux constitués en Assemblée souveraine.

La discussion n'a donné lieu qu'à un seul incident, mais il mérite d'être noté. Un membre de la droite, et, qui plus est, un député du Finistère, M. de Pommery, est monté à la tribune pour déclarer qu'à ses yeux, les hommes qui conspirent le retour d'une monarchie sont plus ennemis de la France que les Prussiens eux-mêmes ; et il a terminé son discours en demandant qu'on sorte du provisoire par la proclamation de la République définitive.

Ce discours, comme on le pense bien, a tout d'abord stupéfié, puis irrité la droite ; mais cette irritation s'est changée en véritable exaspération quand M. de Pommery, au lieu de retourner à sa place, est allé s'asseoir sur les bancs de la gauche. Voilà une nouvelle recrue pour la République !

Ce n'est pas la seule, d'ailleurs, sur laquelle elle soit en droit de compter dans un court délai.

La reine d'Angleterre a ouvert hier le Parlement anglais. Le discours de la Couronne n'offre guère de passages intéressants. Le gouvernement paraît avoir pris à tâche de glisser sur les questions les plus importantes pour l'Angleterre. Ainsi, dans l'affaire de l'*Alabama* et dans celle de la dénonciation des traités de commerce, le discours royal ne fait que constater l'état actuel des négociations, sans ajouter aucun commentaire.

Cette réserve n'a pas été jugée favorablement par la Chambre des lords, et M. Disraeli, comme on le verra par les dépêches de Londres, a, dès hier soir, attaqué violemment le cabinet en le rendant responsable des complications auxquelles donne lieu l'affaire de l'*Alabama*.

Nous devons ajouter que, d'autre part, les journaux américains ne semblent disposés à faire aucune concession à l'Angleterre. Le *New-York Herald* déclare que si l'Angleterre refusait de payer les dommages-intérêts auxquels elle serait condamnée, « il faudrait les percevoir à la pointe des baïonnettes. »

On voit que la modération n'est pas précisément à l'ordre du jour dans la presse new-yorkaise, et que l'affaire de l'*Alabama* pourrait bien donner lieu, avant peu, à un terrible conflit.

Nous terminons notre Bulletin par les lignes suivantes extraites du national.

En serait-ce donc fait de la France, et l'âme de la grande nation aurait-elle réellement quitté un corps désormais inerte, en abandonnant à tous les hasards et à tous les caprices du sort une population chez laquelle les appétits grossiers auraient étouffé tout sentiment de patriotisme, toute idée de vertu civique ?

Les Prussiens ne se contentent plus de nous avoir battus et rançonnés ; ils ont de nous l'opinion formulée dans les lignes précédentes.

La France leur apparaît aujourd'hui comme un territoire qui leur revient, qui doit être tôt ou tard leur proie, et ils se frottent les mains en assistant à nos divisions intestines qui doivent les dispenser de recourir de nouveaux aux armes pour leur assurer une conquête désormais sans obstacle.

Ce ne sont pas là de vaines paroles. Ce que nous disons ici nous a été raconté par un homme en qui nous avons confiance entière et qui vient de parcourir nos malheureuses provinces occupées par nos conquérants.

Loin de penser à quitter nos provinces, ils songent à l'organisation de cette vice-royauté dont il avait déjà été question, et qui devait être donnée au prince Frédéric-Charles avec Reims comme capitale.

Il leur faut la Champagne, et ils la considèrent

comme aussi certainement acquise que l'Alsace et la Lorraine.

Et lorsqu'on leur demande ce qui peut leur donner une semblable idée, ils montrent, l'Assemblée, qui semble s'entendre avec eux pour ne pas permettre à la France de se reconstituer et de retrouver toutes ses forces et toute son énergie sous l'égide d'un gouvernement fort et véritablement national.

Devons-nous le dire ? Cette souscription nationale, qui, au premier moment, avait étonné et ému ces Germains au point de troubler leur flegme habituel, est aujourd'hui devenue pour eux une nouvelle cause de quiétude.

Quand ils ont vu que nul n'osait prendre la direction de ce mouvement et que gouvernement et Assemblée n'avaient pas, sur l'heure même, adopté un système susceptible de régulariser et de développer cet élan national, ils ont cru comprendre que l'unanimité de la nation ne pouvait plus se rencontrer désormais, puisqu'elle n'avait pas pu s'établir sur une question où il ne devrait pas se produire une seule dissidence.

Ne se souviennent-ils pas de ce qui se passait chez eux, de ce qui a fait leur force et leur victoire ?

S'ils n'étaient pas tous d'accord sur la meilleure forme de gouvernement et sur la prééminence qui devait revenir à tel ou tel prince, ils étaient tous unanimes et tous ne battaient que d'un seul cœur quand il s'agissait de repousser cette agression française, dont l'image leur avait été présentée dès leur plus tendre enfance, et dans l'horreur de laquelle ils avaient toujours été entretenus.

Aussi, ils nous ont appris à connaître ce que vaut une pareille unanimité.

Et cette leçon, bien que nous l'ayons payée chèrement, nous n'avons pas su la comprendre ! Nous ne savons pas en tirer parti !

Comment en serait-il autrement lorsque la France est représentée par une Assemblée qui ne paraît plus se souvenir que le Prussien est encore en France, et qu'il s'ébahit au triste spectacle qu'elle lui donne ; par une Assemblée qui ne songe qu'à de misérables intrigues de partis.

La volonté nationale est en contradiction ouverte avec cette Assemblée qui ne la représente pas, et qui ne pourra parvenir à l'entraîner dans les voies d'une monarchie dont elle ne veut pas.

Quelle triste séance que celle de mercredi à l'Assemblée nationale ! Quoi ! lorsque les Prussiens sont encore sur le territoire français, lorsque les ruines produites par l'invasion et par la guerre civile jonchent encore le sol, toutes fumantes ; lorsque les impôts nécessaires à l'équilibre du budget ne sont pas encore tous votés ; lorsque nous ne savons où l'on puisera les trois milliards que nous devons à la Prusse ; c'est alors que la Chambre consacre une journée entière à savoir si elle poursuivra des articles de journaux publiés il y a trois mois et complètement oubliés aujourd'hui ! Et l'Assemblée vote l'autorisation de poursuites, sans avoir eu connaissance des articles incriminés sans savoir même s'ils sont agressifs ; et l'on va traduire devant la cour d'assises dix journaux, peut-être douze, sans que les auteurs des passages déclarés délictueux aient été admis à s'expliquer, à se défendre !

La majorité croit-elle donc qu'il soit bien politique de soulever dans dix ou douze départements des débats orageux, des discussions irritantes, d'exciter par conséquent les esprits ?

Et pendant ce temps, les Prussiens appuyés sur leurs fusils assistent d'un œil narquois aux débats de la Chambre acharnée contre la liberté de penser et d'écrire, s'appropriant à réoccuper nos provinces qui leurs plaisent.

Est-ce donc entendu, ô Français ! Sommes-nous résolus à nous ensevelir dans le lincoln que l'ennemi nous jette dédaigneusement et à descendre silencieusement dans la tombe, qu'il a ouverte sous nos pas ?

DEVILLE.

OÙ NOUS MÈNE L'ASSEMBLÉE DE VERSAILLES ?

C'est avec une profonde inquiétude et un véritable découragement que nous voyons l'assemblée s'engager les yeux fermés ou les yeux

ouverts, dans une voie dont l'issue ne saurait être que fatale. Les deux résolutions qu'elle a votées dans la seule séance d'hier sont faites pour semer, dans un avenir peut-être plus proche qu'on ne pense, de nouveaux germes de guerre étrangère et de guerre civile.

Nous n'avons pas la puérilité de dire que l'Angleterre nous déclarera la guerre, parce que nous dénonçons le traité qui, depuis près de douze ans, avait créé entre elle et nous un immense échange d'intérêts ; mais il y aurait autant de puérilité à croire qu'elle sera insensible à cette perturbation introduite brusquement dans nos mutuelles relations, et qu'elle n'en gardera pas un ressentiment qui trouvera son jour et son heure. Nous avons, en vérité, des façons bien habiles de nous faire des amis dans le monde. C'est au moment où nous aurons le plus besoin de retrouver des alliances et des relations au dehors, que nous fermons nos portes et nos fenêtres et rentrons dans le cloître du système protecteur.

C'est ce moment que nous choisissons pour nous aliéner celle de toutes les puissances dont nous étions le plus rapprochés par les idées et le plus solidaires par les intérêts. C'est au moment où nous avons à payer une rançon énorme à laquelle nos seules ressources ne suffiront pas, et pour laquelle nous aurons besoin des capitaux étrangers, c'est à ce moment que nous éloignons de nous la puissance d'argent par excellence, celle qui en fait de commerce, commande le marché du monde entier. Eh certainement non, l'Angleterre ne sera pas assez mal avisée pour montrer demain matin son mécontentement ; elle se bornera à nous laisser dans l'isolement que nous choisissons nous-mêmes ; elle dirigera tout son commerce continental vers l'Allemagne qui trouvera son intérêt à faire du libre échange au lieu de le diriger sur la France, qui retourne à ce que l'on pourrait appeler l'économie politique du moyen-âge. Ce n'était pas assez pour nous que l'Allemagne fût, par nos fautes, devenue la première puissance militaire du continent ; nous poussons vers elle tout le courant des intérêts pacifiques que nous détournons volontairement de nous, et nous préparons sur nos frontières une guerre de douaniers qui promet d'être aussi heureuse que celle de nos soldats.

Nous n'avons point l'intention d'entrer ici dans la discussion financière ; nous sommes frappés plus malheureusement encore par les conséquences politiques du système imposé par le gouvernement avec un incorrigible entêtement, et suivi par la majorité avec toute la docilité de l'ignorance et de l'indifférence. Ni le gouvernement, ni la majorité n'ont l'air de s'apercevoir qu'en renversant une œuvre qui avait énormément contribué au développement de la prospérité nationale depuis onze ans, ils donnent une force considérable aux tentatives de restauration du gouvernement qui en a été l'auteur. Nous savons bien que le chef de l'Etat conteste cette prospérité ; mais, d'autre part, nous voyons les fabricants, qu'il disait agonisants, se lever pour lui dire :

Les gens que vous tuez se portent assez bien, et déclarer qu'ils n'ont jamais été en meilleur état. Nous voyons l'immense majorité des chambres de commerce demander à l'envie le maintien du traité. Enfin, nous voyons les chiffres, qui raisonnent aussi clairement que les plus grands orateurs. Qu'arrivera-t-il donc ? C'est que les fauteurs de restauration impériale viendront dire que la politique commerciale de l'empire avait donné à la France la prospérité à l'intérieur et un allié forcé à l'extérieur, et qu'ils se feront un programme avec le rétablissement du traité de commerce comme avec la rentrée du gouvernement dans Paris.

Autre conséquence encore qui peut être funeste pour la morale politique déjà si détériorée du pays. Nul n'ignore que les traités qui ont été établis dans une certaine limite la liberté commerciale ont été introduits dans la législation française par une sorte de coup d'Etat, par des procédés dictatoriaux. Il est certain que le gouvernement impérial n'aurait point pu les faire voter par les Chambres, même par les siennes, pas plus que le roi Louis-Philippe n'aurait pu faire accepter l'union douanière avec la Belgique. Il a fallu, pour effectuer ce grand changement, opéré arbitrairement, qu'il ait tourné au plus grand avantage et au plus grand bénéfice du pays, et que beaucoup de ceux mêmes qui l'avaient combattu en ont les premiers ressentis les bienfaits. Or, quel est en pareil cas le raisonnement de la logique populaire ? C'est que le bien effectué par des moyens arbitraires et illégaux vaut encore mieux que le mal orné de toutes les fleurs parlementaires et de toutes les couronnes de la discussion. En face du résultat matériel, visible et palpable, la logique populaire s'est dit qu'un seul homme, pour peu qu'il soit intelligent et clairvoyant, est plus propre à juger les intérêts généraux que des Assemblées qui renferment nécessairement beaucoup de représentants d'intérêts particuliers. C'est avec ces raisonnements que la masse se fait sa morale politique ; et le spectacle que

donne en ce moment l'Assemblée est fait pour justifier ce résultat.

Le vote qui ajourne indéfiniment la discussion sur le retour de l'Assemblée dans Paris est moins dangereux dans ses suites, parce qu'il peut être réparé un autre jour par un autre vote ; mais il est on ne peut plus imprudent, et il a été des plus offensants dans la forme. Nous ne voulons pas insister sur un fait momentanément accompli ; nous nous bornerons à répéter, encore une fois, que c'est élargir la séparation non-seulement entre Paris et l'Assemblée, mais entre l'Assemblée et la France attendue que la France et l'Assemblée ne communiquent ensemble que par Paris. Nous regrettons profondément cette résolution ; et les tendances qu'elle trahit nous inspire des alarmes qu'il nous est impossible de dissimuler. Dans les deux cas, c'est le même système : Par la politique commerciale on isole la France de l'Europe et du monde ; et l'Europe et le monde, la laissant dans sa solitude inféconde continueront sans elle l'œuvre de la civilisation. De la même façon, la représentation nationale, en s'isolant de Paris, s'isole de la France. Paris continuera sa propre vie, qui est le résumé de la vie de la nation, mais il finira par ne plus s'occuper régulièrement de l'Assemblée et alors nous verrons si la France s'en occupera davantage.

(Débats)

Nous faisons la remarque que les Débats n'étant point une feuille républicaine, l'énormité seule des fautes de nos gouvernants réduits à l'impuissance, lui a dicté cette juste critique.

L'IMPOT DE LA DÉLIVRANCE

Le Républicain de L'Allier dit :

Depuis que nous avons, dans les colonnes de ce journal, émis l'idée d'une pétition ayant pour but de faire établir un impôt de dix pour cent sur le revenu, nous avons obtenu l'approbation de tous ceux à qui nous en avons parlé, et qui doivent être les premières victimes de cet impôt.

Je ne dis pas que ce système soit complet. Je ne dis pas qu'il soit parfait.

Mais quelles que soient les modifications qu'on y apporte au point de vue du chiffre ou des détails, le principe est indiscutable.

En deux mots le voici : Il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour la libération du territoire.

Cet argent, il faut le chercher là où il est, c'est-à-dire chez le CAPITALISTE ou le RENTIER, autrement dit chez celui qui a, et non pas chez l'OUVRIER, c'est-à-dire chez celui qui n'a pas.

Or, jusqu'à ce jour, tous les petits impôts dont l'Assemblée nationale est péniblement accablée, frappent le pauvre aussi bien que le riche.

Seulement, ils ont le mérite d'être essentiellement vexatoires.

On retrouve ces petits impôts partout et toujours.

Vous les sentez partout. Vous les subissez partout.

Et pourtant ils sont impuissants, — pareils à ces petits insectes que, dans le Midi, on appelle moustiques.

— Assez de tous ces petits moyens ! Messieurs les capitalistes, un bon mouvement, s'il vous plaît !

Imposons le capital !

Et comme le capital ne produit pas également, imposons, pour être plus justes, le revenu !

Que tous nos législateurs microscopiques se tournent, se virent comme ils l'entendront, ils ne sortiront pas de ce cercle.

Profondément pénétré de cette idée, persuadé que je suis dans le vrai, j'ai l'honneur de proposer à ceux de mes concitoyens qui, par le hasard de la naissance, ou par leur réussite dans le commerce, ou pour toute autre cause, sont aujourd'hui possesseurs d'un capital produisant un revenu en dehors de tout travail, la signature de la pétition dont la teneur suit :

A Monsieur le Président du Corps Législatif.

Les soussignés, agissant en qualité de capitalistes, rentiers ou propriétaires à un titre quelconque, ont l'honneur de demander que le Corps législatif soit immédiatement saisi d'un projet de loi ayant pour but de frapper le revenu d'un impôt extraordinaire de 70 0/0, dit impôt DE LA DÉLIVRANCE, dont le produit sera appliqué à la délivrance du territoire.

Il demandent en outre qu'afin de ne pas nuire à la souscription nationale ouverte dans le même but, ceux qui seront frappés par l'impôt qu'ils réclament, soient déchargés dans ledit impôt jusqu'à concurrence de la somme pour laquelle ils auront souscrit.

Les citoyens qui désireront propager la présente pétition pourront demander des feuilles imprimées, à l'administration du journal le Républicain de L'Allier, qui s'empressera de les expédier franco.

NOEL TELL.

Langres, 5 février 1872.

Dernièrement, afin de nous prouver qu'une taxe sur les matières premières, ne peserait guère sur le pauvre monde, M. Pouyer-Quertier nous montrait un gros livre, dont il disait beaucoup de bien et où il est écrit qu'en France l'ouvrier des champs ne dépense que 10 francs par an pour se vêtir. Il ne doit pas y avoir d'indiscrétion à vérifier la chose, et, si vous le voulez bien, vérifions-la.

Ce chiffre de 10 fr. me paraît être une moyenne, et je vous déclare que je n'ai pas confiance dans cette façon de compter. Les faiseurs de statistiques et les économistes prennent, par exemple, deux individus : l'un déjeunant pour 4 sous avec des pommes de terre frites, ou une frottée d'ail et un oignon cru ; l'autre déjeunant pour 100 sous.

Puis ils nous disent : voici deux gaillards qui ont dépensé au total 5 fr. 20, c'est-à-dire une moyenne de 2 fr. 60 c. Théoriquement, c'est parfait ; mais en réalité j'en vois un des deux qui a mangé le beaufort et bu du vin cacheté, pendant que l'autre vivait très-maigrement. D'où je conclus que les moyennes sont d'effrontées menteuses en pratique, et je n'en excepte point celle des 10 fr. de M. Pouyer-Quertier.

J'ai beau serrer mon compte, je n'arrive point à le faire descendre au-dessous de 27 fr. 67 cent. ; et encore faut-il que j'y mette une complaisance excessive et que j'aie soin de passer sous silence la peine que se donnent les ménagères pour éviter les frais de façon. Voulez-vous le détail ? le voici, et si vous le trouvez exagéré, j'irai le dire à Rome.

L'ouvrier des champs use au travail, dans son année, une chemise de toile de 3 fr., tant rapiécée qu'on la suppose aux épaules et aux manches ; une paire de souliers de 6 fr., non compris le ressemelage ; une paire de sabots de 70 centimes, brides comprises ; une paire de guêtres de 1 fr. 25 c. Son pantalon en laine et coton, de 5 fr., pourra durer deux ans ; son pantalon de toile, de 2 fr., dure autant ; sa blouse, de 3 fr., deux ans ; ses chaussettes de laine, de 1 fr. 50 c., deux ans ; sa casquette, de 1 fr. 50 c., deux ans ; son tricot, de 4 fr., quatre ans ; son chapeau de paille, de 75 cent., deux ans.

Si, en semaine, l'ouvrier des champs n'y regarde pas de trop près, les dimanches et jours de fêtes il fait les choses un peu mieux. Le moins qu'il puisse dépenser, c'est 8 fr. pour un pantalon de drap, 10 fr. pour une veste, 3 fr. 20 c. pour un gilet, 8 fr. pour un chapeau, 1 fr. pour une cravate et 1 fr. 50 c. pour deux mouchoirs en coton ; car la méthode allemande a des bornes, et quand on est convenablement couvert, le mouchoir s'impose naturellement. Tout cela dure quatre ans, à la condition qu'on ne grandira plus et qu'on ne se collettera pas souvent pour exprimer sa joie entre camarades.

Vous allez me dire que d'aucuns feront plus tard de leurs habits des dimanches des habits de travail ; mais je vous réponds qu'ils n'ont pas quatre ans de durée chez les jeunes gens de dix-sept à vingt ans, et que du moment où ceux-ci ne peuvent plus tenir dedans, on les découd et on les remanie pour habiller les petits. Je ne dérange donc rien à mon compte, et pour qu'il soit juste, j'entends qu'on mette des pièces aux habits, aux chemises, aux chaussettes, et non-seulement je laisse la façon pour mémoire, mais j'y laisse encore le fil, la laine à reprendre, les aiguilles, et avec cela le savon et toutes sortes de menues dépenses imprévues. J'ai bien oublié les mitaines, les chaussons et les bretelles, sur lesquelles je ne reviendrai pas ; et, voulant me montrer de bonne composition, je n'ai pas parlé non plus des couturières et des blanchisseuses, dont on se passe tant que l'on peut, mais dont personne ne se passe absolument.

Pour trouver une moyenne de 15 fr., il a fallu se tirer d'affaire avec les individus qui s'habillent pour rien, qui bénéficient de la défraque de quelqu'un, d'un bourgeois, d'un monsieur vivant ou d'un mort. Mais après tout, quand vous aurez habillé de la sorte des mendicants, des besogneux, des vieillards infirmes, vous ne me prouverez pas avec votre moyenne que le véritable ouvrier des champs dépensera par année, en laine, fil, coton, cuir et le reste, moins de 27 fr. 55 c.

Et puis, notez, si vous plaît, qu'à la campagne nous ne portions pas absolument sur notre dos toutes les matières premières qui nous sont indispensables.

Il nous faut du cuir pour nos harnais, de la corde pour nos traits et pour nos puits ; du cordeau, de la ficelle, pour ceci ou pour cela ; du treillis pour les sacs, des bâches pour les voitures, des couvertures pour les chevaux, des draps pour les lits, des toiles pour les paillasses et les matelas, du bois pour nos futailles, etc. Or, tout ceci, sans compter ce que nous oublions, doit être ajouté au prix de l'habillement. Parce qu'on a un tombereau ou une pauvre petite charette, on ne prend point dans nos campagnes des grands airs de propriétaire, et on ne cesse pas d'être un ouvrier des champs et souvent moins à l'aise que le plus humble des journaliers.

Vous voyez, par ce qui précède, que nous sommes bien loin de la moyenne de M. Pouyer-Quertier, que ses 10 fr. n'en couvriraient pas large ; mais la question, encore une fois, n'est pas de savoir si la charge de chacun serait lourde à faire crier, c'est de savoir s'il est juste de prendre toujours chez les mêmes, et de ménager les rentiers.

P. JOIGNEAUX.

Chronique locale

La lettre de M. Brun nous est parvenue le 3 courant, alors que les colonnes de notre journal étaient toutes remplies. Nous avons regretté de ne pouvoir l'insérer dans notre dernier numéro ; nous la reproduisons aujourd'hui.

Roanne, le 2 février 1871.

Monsieur le Rédacteur,

M. le maire de Commelles-Vernay, dans sa lettre insérée dans votre journal de dimanche dernier, me fait certifier une chose que je n'ai pas dite. J'en ai été surpris et je tiens beaucoup à ce qu'il ne me fasse pas mentir.

Ce qui est vrai, c'est que j'ai dit à M. le maire, en présence de M. le sous-préfet, qu'en réponse à sa lettre du 30 septembre dernier, contenant la délibération du conseil municipal du 24 du même mois, il lui avait été donné le 2 octobre suivant, des instructions, afin de remplir les formalités exigées pour faire accepter la maison d'école que M. l'abbé Charney, était dans l'intention de donner à la commune.

Ce qui est encore vrai, c'est que quelques jours après avoir reçu les instructions relatives à cette donation, M. le maire est venu parler à M. le sous-préfet, qui lui a confirmé de nouveau sa lettre du 2 octobre et il a été convenu que M. le maire apporterait dans le plus bref délai, les pièces qui lui avaient été réclamées.

Le 25 janvier, M. le maire est bien venu voir M. le sous-préfet, avec une nouvelle délibération, conçue à peu près dans les mêmes termes que la première, mais toujours sans pièces à l'appui. M. le sous-préfet lui a encore répété qu'il ne lui

était pas possible de soumettre cette délibération à l'état, à l'approbation de l'autorité supérieure. M. le maire s'est retiré en manifestant à tort son mécontentement. Voilà tout ce qui s'est passé. Vous voyez que les bureaux de la Sous-Préfecture ne sont pour rien dans le retard qu'a subi l'affaire, retard qui provient seulement de la faute de M. le maire de Commelles-Vernay.

Agréé, etc.

Brun,

Secrétaire de la Sous-Préfecture.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez je vous prie insérer ma démission de sociétaire des vieux soldats adressée à M. Miraud, président de la dite Société.

Monsieur le Président,

Lorsque la Société des vieux soldats s'est formée, j'ai cru simplement à une organisation de solidarité, et elle ne devait avoir qu'un but, réunir nos petites économies pour nous soutenir en cas de maladies.

Mais je n'ai jamais compris que pour suffire à nos besoins, il fallait accepter l'argent n'importe de quelle part qu'il vienne (comme il a été dit à la dernière séance).

Il est incontestable que les mille francs, que la Société vient de recevoir de M. le Ministre, est une somme promise par Bonaparte en 1869, lors de son fameux plébiscite, pour nous solliciter à voter oui. J'aurais cru que la Société aurait refusé d'accepter cette somme, et que vous en seriez resté seul le réclamant et le possesseur ; ne l'ayant pas fait, j'ai protesté, et proteste à nouveau, en vous donnant ma démission. Veuillez l'accepter. Recevez, Monsieur, mes sincères salutations. Le Coteau, le 7 février 1872;

LAVAL.

Monsieur le Rédacteur,

Voulez-vous me permettre par l'organe de votre journal, de répondre à un article inséré dans le Journal de Roanne de dimanche dernier, par lequel M. Brun, secrétaire de la Sous-Préfecture, m'accuse de vouloir le faire mentir. J'aimerais bien mieux qu'il puisse dire la vérité ; mais dans sa position je comprends qu'il ne peut dire que ce que l'on veut bien qu'il dise. J'ai eu tort de le faire intervenir dans cette affaire, du reste je n'ai pas besoin de son témoignage pour prouver que notre délibération du 24 septembre dernier, est restée dans son carton, sans réponse jusqu'à ce jour, puisque personne ne le nie.

Mais ce que j'affirme, c'est que je n'ai reçu aucune instruction concernant l'achat de l'école de Vernay, ni le 2 octobre, ni les jours suivants et que M. Brun, dans son article au Journal de Roanne, assure le contraire. Voilà tout le mal entendu.

Si à cette époque on m'eût donné des instructions, on m'aurait dit en dernier lieu, reportez-vous à ma lettre de telle date, et on ne se serait pas donné la peine de m'en adresser à nouveau le 25 du mois dernier seulement. Ce qui prouve l'intention bien arrêtée de la Sous-Préfecture de nous humilier une seconde fois, c'est que le 19 du mois dernier on m'a autorisé à réunir le conseil extraordinairement, toujours pour le règlement de cette maison d'école et qu'il ne m'a pas été dit un mot sur les pièces qu'il fallait joindre à cette délibération pour la rendre acceptable ; ce n'est qu'en retournant la susdite délibération, que l'on a fini par nous envoyer des instructions.

Tout le tort dans cette affaire appartient à celui qui aurait dû me donner les instructions nécessaires dans le courant de septembre dernier et me les a donné que le 25 janvier suivant. A peu près 4 mois de réflexions, c'est trop. Acceptez mes remerciements et mes saluts. Commelles-Vernay, 7 février 1872.

LEGRAND aîné, Maire.

L'ÉLOQUENCE SACRÉE DE NOS JOURS !

Dimanche dernier nombre de brebis de la commune de Saint-Just-la-Pendue s'étaient rendues dès le matin au bercail, pour y assister à la première messe et offrir la voix de leur pasteur, qui se trouve tantôt celle de M. le curé, tantôt celle de MM. les abbés, lorsque, comme dans cette commune il y en a deux. Or dimanche dernier c'était au tour de M. l'abbé G... à monter dans la chaire de vérité et à instruire les dociles brebis. Or M. l'abbé voulait ce jour-là les corriger du péché d'ivrognerie, et pas de meilleur moyen selon lui d'éviter ce vilain péché que d'éviter les cafés, les cabarets.

Je passe sur les magnifiques amplifications aux quelles se serait laissé aller à ce sujet la fougueuse et brillante imagination de M. l'abbé : les uns en ont retenu une bribe, les autres une autre, mais il n'y a que certaines épithètes trop redondantes, qui se seraient obstinément fixées dans les oreilles de ces brebis, qui se permettent, paraît-il de raisonner.

Mais passons-les et arrivons non pas à la péroration, mais au bouquet ou à ce qui a dû être le bouquet, et d'après cet échantillon d'éloquence sacrée, à longueur de nez on pourra apprécier le reste.

« Voulez-vous savoir (c'est M. l'abbé G. qui a parlé) pourquoi les hommes se saoulent en buvant le fruit de la vigne, c'est que le Diable a pissé (prophétie) sur les sarments de la vigne et que les singes en ont fait autant après lui. »

Lecteurs, vous saisissez d'ici la déduction, c'est que les hommes doivent éviter de boire un fruit ainsi vicié, et aussi ceux qui ne craignent pas de le débiter.

Ne vous semble-t-il pas maintenant, que nous revenons bien au moyen-âge et que ces messieurs ont bien raison de désirer le retour de Henri V ?

Un de vos abonnés.

TROIS CARREAUX DE CASSÉS !

La municipalité de Saint-Just-la-Pendue est aujourd'hui à peu près la même que sous l'empire, la commission, nommée au 4 septembre, n'ayant pas réussi à obtenir la majorité des suffrages. Or elle veut montrer qu'elle tient ses comptes en règle et elle a apuré les comptes de

la commission, qui l'avait précédée et dont un des membres, M. Duthel Chirat, faisant fonction d'adjoint, réclamait une somme de 89 f. 25 pour avances diverses faites par lui. Comme la commission, nommée au 4 septembre, avait l'habitude de tenir des comptes et tenait à honneur de n'avoir rien de caché pour les administrés, M. Duthel-Chirat avait envoyé au nouveau Conseil municipal son compte détaillé et approuvé par M. Pardon, président de cette commission.

Après un examen approfondi de ce compte la nouvelle municipalité aurait repoussé une somme de treize francs, qui suivant elle incombant au bureau de bienfaisance, aurait refusé net le paiement de trois carreaux cassés à 0,35 pièce soit 1 fr. 05 et aurait de plus joint à M. Duthel-Chirat de vouloir fournir à ses frais une feuille de papier timbré soit 0,65 :

Maintenant il s'agit de savoir si M. Duthel-Chirat porté à son compte comme avancé parlui le montant de ces trois carreaux cassés, alors qu'ils ne l'ont pas été, ou si ces trois carreaux ont été cassés, ce qui est probable et même certain et alors la somme est due.

Mais MM. Pardon et Duthel-Chirat renonce encore volontiers à rentrer dans ce débours, pourvu que le Conseil municipal actuel se montre aussi scrupuleux pour lui-même et tienne les comptes avec autant d'ordre qu'ils l'étaient par eux.

La nouvelle municipalité doit encore une mairie bien espacée, bien située, un ordre parfait dans ses archives et elle doit tout cela à cette commission, dont elle apure si bien les comptes.

En vérité puisqu'il n'y avait lieu à aucun blâme, n'y avait-il pas place au plus petit éloge ?

Pour trois carreaux de cassés montrer tant d'ingratitude ; c'est de l'économie poussé jusqu'à l'avarice.

Certes M. Duthel-Chirat n'aurait pas poussé aussi loin une aussi minime réclamation, si des bruits malveillants ne couraient contre l'administration de la commission du 4 septembre.

Or il faut qu'on le sache bien qu'il s'agit de trois carreaux de cassés, dont le montant est de 1 fr. 05.

Est-ce là apurer des comptes ?

Le public du moins sera juge !

Nous avons lu une invitation de Monsieur le lieutenant de louveterie (M. Dumas, boulanger rue Ste-Elisabeth à Roanne), pour une chasse à courre qui aura lieu le 12 et le 13 février courant, à partir de 7 heures du matin dans les bois de Noailly. Le rendez-vous est hôtel Paire, à Noailly.

Bon nombre d'amateurs s'y trouveront, et nous rendrons compte avec plaisir des diverses péripéties que promet cette chasse, si ces Messieurs daignent nous communiquer leurs impressions.

Toutes les dames qui veulent bien s'occuper de la grande œuvre entreprise pour la libération du territoire, sont priées de se réunir vendredi à trois heures, dans la salle du gymnase, chez les religieuses des Minimes, pour recevoir communication d'une lettre de Mme Drouyn de Lhuys et de M. le préfet de la Loire.

Il est nécessaire aussi de procéder à quelques nominations pour compléter le bureau.

Mardi une vente mobilière avait lieu sur la place d'Armes, quelques mauvais sujets ont saisi cette occasion pour se livrer à des voies de fait.

Immédiatement cette police, que les monarchistes ne voient jamais, est intervenue et à fait cesser le tumulte, les péturbateurs ayant récomencé, ils ont été arrêtés et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Une médaille a été décernée à M. Litzky inspecteur de la Voirie à Roanne, pour avoir, au péril de ses jours, retiré de la Loire une personne qui s'y noyait.

Cette médaille ainsi que le diplôme qui l'accompagne a été remise à M. Litzky par M. le Maire de la ville de Roanne.

Dans sa Séance du 8 courant, le Conseil municipal de Roanne, a décidé que tous les enfants de la ville de Roanne dont les parents seront reconnus hors d'état de payer les frais d'instruction primaire supérieure, seront admis à concourir au bénéfice des 75 bourses créées, aux frais de la ville, au collège de Roanne.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROANNE

Audience du 9 février.

Talon Jean, âgé de 65 ans, né à Chenay-le-Châtel, demeurant à Vivans, a été condamné pour vol d'un arbre, au préjudice du sieur Fournier de Vivans, à six jours d'emprisonnement.

Griot Pierre, âgé de 17 ans, né à Saint-Etienne ; Forest Joseph, 20 ans, né à Roanne, tous deux condamnés déjà pour vol au préjudice de M. Julien Verger, de Roanne, condamnés savoir : Forest à un an de prison et Griot à 10 mois de la même peine.

Pouzol Jean, 32 ans, né à Montcel (Puy-de-Dôme), aubergiste, demeurant aux Barraques, a été condamné, pour avoir été trouvé détenteur d'une mesure inexacte, à 25 francs d'amende.

Bardet Gilbert, âgé de 38 ans, né à Moulins, poseur au chemin de fer de Lapalisse, a été condamné à 8 jours d'emprisonnement, pour rébellion et outrage à la Gendarmerie.

« Nous recevons d'un de nos correspondants de Charlieu l'article suivant : Nous l'insérons avec plaisir. On ne saurait trop dire et redire la nécessité de l'instruction. Elle est comme le remède ; si justement, un récent historien de la première république française, le Corollaire

FANFARE DE ROANNE.

Résumé du compte-rendu dressé au 31 décembre 1871 approuvé par la commission, dans sa séance du 5 février 1872 et présenté à la Société le 7 du même mois.

Les recettes du 1er janvier 1870 au 31 décembre 1871 se sont élevées à fr. 5,556 95 Les dépenses se sont élevées à fr. 5,300 60

Solde en caisse au 31 décembre 1871. 256 35

Les recettes proviennent de : 1° Solde en caisse au 31 décembre 1869..... 476 50 2° Cotisations des membres honoraires ci-après :

PREMIER SEMESTRE 1870.

MM.

Ardaillon. — Auboyer fils. — Borel, de Lyon. — Bertrand. — Beluze, cadet. — Ballefin fils. — Boursier. — Bergiron. — Balouzet jeune. — Berthelot. — Besacier. — Boussand fils. — Barriquand Ch. — Bonnefoy. — Cachat. — Mme Carré. — Chamussy H. — Charbonnier. — Cruzille. — Chaudet. — Coquard père. — Mlle Chambefort. — Mlle Chaix. — Coquard A. — Chappe. — Chevrier. — Dumas, café. — Dumas, lithographie. — De Damas. — Durand fils. — Demontet. — Déchavanne. — Darmazin. — Duchêne. — Dieu-Labrasserie. — Dargaud. — Darcon. — Dolfini. — Deville. — Decarli. — Fabre fils. — De Francqueville. — Forest-Varinard. — Ferlay. — Vve Goutenoire. — Gande. — Guillon A. — Gourdilat, de Lyon. — Guillot. — Gergeaux. — Guillon fils. — Gaume. — Loughon. — Labbe. — Lachaume. — Laurent. — Laurencin. — Martin, huissier. — Massard Th. — Moret. — Mercier, avocat. — Marchand, huissier. — Marcel. — Martin, inspecteur. — Malzieux. — Morard. — Mélinand. — Pauze. — Pagès. — Point. — Puissant. — Pizet. — Patet fils. — Perriat. — Paire M. — Renon J.-M. — Rolland. — Rousset. — Rochet. — Roche Eug. — Renillet. — Ramel. — Roche, cotons. — Seive. — Seguin. — Sarrot. — Thuinet. — Vadon A. — Vial, curé. — Vindrier J.

Ensemble 90 cotisations à 12 1,080 »

ANNÉE 1871.

Auloge. — Auboyer fil. — Audiffred. — Auclair. — Borel, de Lyon. — Broy. — Bonnaud fils. — Balouzet-Déchaux. — Bergiron.

A reporter 1,556 50

Report 1,556 50

— Bonnaud G. — Bajard. — Balouzet jeune. — Blettery père. — Barlierin. — Brison. — Beluze H. — Boussand père. — Boussand fils. — Boutery. — Bourg fils. — Brécherd. — Bertrand. — Bertaud. — Barriquand Ch. — Combe J. — Canis. — Cognard aîné. — Cognard Victor. — Coly. — Chamussy H. — Mlle Chaix. — Caire. — Coquard A. — Cancalon. — Charbonnier. — Chamussy P. — Cros, abbé. — Cruzille. — Chappe. — Coutaret. — Cherpin aîné. — Cherpin Henri. — Cartier A. — Cachat. — Chaverondier A. — Chetard. — Déchelette H. — Dumas J.-B. — Dolfini. — Darne. — Damon. — Duchêne. — Desbenoit A. — Desbenoit C. — Débat. — Ducarre C. — Dauvergne. — Desre. — Déchavanne. — Dupéray. — Devillaine J. — Dechastelus. — Dubernet. — Decarli. — Dargaud. — Denis. — Fabre fils. — Fortier-Beaulieu. — Flandre. — Gay. — Guilloud. — Gergeaux. — Goutenoire Victor. — Gerbay P. — Garnier. — Veuve Goutenoire. — Gaume. — Grivolat. — Guillot. — Gardet B. — Guyon. — Guillon fils. — Grenot. — Gande. — Guillon A. — Garzelle. — Gourdilat, de Lyon. — Gourdilat, avoué. — Héral. — Jacquet. — Labbe. — Laigle. — Laurencin. — Labarre. — Lapiroire R. — Massard Th. — Mercier, chef de section. — Marcel. — Marchand A. — Muron M. — Marion. — Michaud. — Marchand, huissier. — Murgue jeune. — Malzieux. — Martin, huissier. — Moulin jeune. — Morard. — Nourisson. — Patet-Premier. — Paire M. — Perriat. — Premier J. — Pizet. — Pauze. — Point. — Patet fils. — Pothier. — De Parny. — Renon J.-M. — Rozier. — Reverdij. — Renon aîné. — Rey E. — Roche E. — Rollot. — Rochard. — Rollet fils. — Roche, marchand de cotons. — Renillet. — Rafin Félix. — Rafin Paul. — Sérol G. — Sarrot. — Seive. — Truchet. — Thuinet. — Vadon Paul. — Vindrier J. — Vigaud. — Vial, curé. — Vadon A. — Vial Léon. — Zaché E.

Ensemble 144 cotisations à 12 f. 1,728 »

3° Cotisations des membres exécutants :

en 1870..... 459 »

en 1871..... 306 » 765 »

4° Divers dons des membres exécutants etc. 107 45

5° Subvention de la ville en 1870..... 500 »

6° Emprunt à la Banque Paul Vadon et Cie : le 18 mars 1870, fr. 600 »

le 31 mai id..... 300 » 900 »

Total des recettes..... 5,556 95

Les dépenses proviennent de :

1° Achat et réparations d'instruments : en 1870..... 1,200 85 en 1871..... 188 » 1,388 85 2° Frais d'installation du gaz dans notre local, dans le jardin et au kiosque. 741 55 plâtrerie, menuiserie, etc... 192 15 933 70 3° Eclairage : en 1870..... 122 50 en 1871..... 118 65 241 15 4° Achat de musique et frais de copie : en 1870..... 270 30 en 1871..... 141 25 411 55 5° Frais de la soirée musicale au théâtre, le 12 février 1870..... 169 25 6° Honoraires de M. Romedenne, chef de musique. en 1870..... 400 » en 1871..... 550 » 950 » 7° Loyer de notre local : en 1870..... 300 » en 1871..... 300 » 600 » 8° Frais généraux : Mai 1870, réception des fanfares de Charlieu, Saint-Haon et Renaion, lors de l'exposition de la Société d'horticulture... 108 30 Imprimés, frais de poste, etc. en 1870..... 187 45 en 1871..... 350 35 646 10 Total des dépenses..... 5,300 60

Au 31 décembre 1871, il ne reste dû par la Société que le compte de la Banque Paul Vadon et Cie s'élevant à fr. 900 plus agio.

Budget pour 1872.

RECETTES : 1° En caisse au 31 décembre 1871..... 256 35 2° Cotisations des membres exécutants..... 300 3° Cotisations des membres honoraires..... 1,700 Total des recettes..... 2,256 35

DÉPENSES :

1° Honoraires du chef de musique..... 600 2° Loyer..... 300 3° Musique et copie..... 300 4° Entretien du matériel..... 100 5° Eclairage..... 150 6° Assurance..... 24 95 7° Frais d'une soirée musicale projetée (pour les membres honoraires)..... 150 8° Frais imprévus..... 181 40 Total des dépenses..... 1,806 35

A reporter 1,806 35

Report 1,806 35

Excédant des recettes destinées à amortir d'autant le compte de la Banque Paul Vadon et Cie (lequel s'élève ainsi qu'il est relaté plus haut à 900 f. sauf agio). ci..... 450 » 2,256 35

La Commission : F. VADON, président. V. BLETTERY, vice-président. F. PÉRAUD, archiviste. C. DUGREUX, — C. MARCHAND, — F. OJARDIAS, — A. PERRET, conseiller. Le Secrétaire-Trésorier, Adrien COQUARD.

Le cours public de solfège aura lieu le vendredi de chaque semaine, à 8 heures et demie du soir, à partir du 16 février courant.

MERCURIALE Lapalisse Roanne.

Table with 3 columns: Item, Lapalisse, Roanne. Items include Froment, Seigle, Orge, Avoine, Haricots, Farine, Pain blanc, Pain de ménage, Foin, Paille, Oufs, Beurre.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P. Simon. Notice envoyée franco à ceux qui la demandent. Ecrite franco à M. Mignal-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ. seul et unique élève de P. Simon, ou à la Phie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Plus de Mercure!!

Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infaillibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de Vessies, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte : 2 fr. 90. Envoie franco, contre timbre-poste, retour du courrier. Seul dépôt : Toulouse, pharmacie Ducor, rue Matabiau, 68.

A VENDRE UN CHAR A ROUES

Un Tombereau et une Voiture à deux roues. S'adresser à M. MURE, charron, place du Creux-Granger, à Roanne. 161.

A LOUER A ST-VICTOR (Loire)

UNE USINE. Sur la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais. Entre Tarare et Roanne. A 2 heures 1/2 de Lyon, et à demi-heure de ces deux premières villes. Cet établissement, admirablement situé, sur la rivière de Rhins, et près de la gare de St-Victor, peut-être facilement approprié à une fabrique de soieries, au tissage mécanique ou à toute autre industrie. S'adresser à MM. Auquier frères à Thizy, (Rhône) propriétaires de l'immeuble. 20

Avis aux débitants ET AUX CONSOMMATEURS.

M. Damon, fils aîné, fabricant de plâtre, rue du Rivage, à Roanne, à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er décembre 1871, il aura, même rue, pour la vente en gros, un magasin de vin de Bourgogne. Bonne qualité et prix réduits. 151

Grand succès du jour LA VELOUTINE

Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels. Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris. Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppie. Une notice armoque et illustrée accompagne chaque boîte. Exposition de la méthode purgative de Le Roy, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris, 1 vol. in-8°, 2 fr. 50 par la poste Consultation. Affranchir. AVIS. — Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom Signoret-Paris, rouge sur fond noir.

800 QUINTAUX FOIN

Première qualité. S'adresser à M. César Petit à Pouilly sous-Charlieu. 38

HÉMORRHOÏDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE sans danger de répercussion. PAR LES PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM du Docteur A. LEBEL, 113, rue Lafayette PARIS. Prix : 3 et 6 fr. Consultations (affranchir). MACHINES A COUDRE. Nouveaux Catalogues illustrés des meilleurs systèmes de Machines à coudre, à toute personne qui le demandera à M. E. BRION, 108, Boulevard Sébastopol, Paris. Qualité, bon marché et garantie. Maison fondée depuis 12 ans.

LA PRESSE RELIGIEUSE A BON MARCHÉ

DEUXIÈME ANNÉE LA FRANCE NOUVELLE

De 1871 JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef : M. Adrien DE RIANCEY

LA FRANCE NOUVELLE, débarassée des longueurs qui remplissent les grands journaux, est, malgré son extrême bon marché, aussi complète, sous le rapport des faits et des idées, que les feuilles de grand format : dépêche télégraphiques, nouvelles du jour, correspondances très-soignées de Versailles, de Rome, etc., Bourse, revue financière, bibliographie, etc., rien n'est oublié ; le superflu seul est laissé. Des faits divers intéressants, des feuilletons dus aux auteurs les plus goûtés, des lettres humoristiques, servent à créer le

lecteur. Grâce à une surveillance scrupuleuse, le journal peut être, sans aucun inconvénient, laissé entre les mains de tout le monde. Il paraît depuis le 15 septembre, et son tirage atteint 15,000 exemplaires. De nombreuses lettres d'Archevêques, d'Evêques, de Députés et d'autres personnes compétentes nous prouvent que nous avons pris la bonne voie, et nous comptons sur le concours actif de tous les conservateurs pour la diffusion de la FRANCE NOUVELLE. ABONNEMENT : Un an, 25 fr. — Six mois, 12 fr. 50. — Trois mois, 6 fr. 50. TRÈS-JOLIE PRIME de La France Nouvelle : moyennant un léger supplément de 75 centimes, tout abonné nouveau reçoit franco deux magnifiques livraisons, renfermant les AUTOGRAFES (avec portraits) des VÉNÉRABLES OTAGES assassinés par la Commune. La plupart des lettres si touchantes de ces augustes victimes sont datées de la Roquette. LA FRANCE NOUVELLE PUBLIE DEPUIS LE 10 JANVIER L'ÉPOPEE PRUSSIENNE, grand roman, par Gustave AIMARD. Tout abonné nouveau reçoit franco tout ce qui a paru de ce roman. Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, adresser la somme de 25 fr., — 12 fr. 50, — 6 fr. 50, en un mandat de poste à M. ANTONIO AZUR, administrateur de la France nouvelle (de 1871), 24, rue Taibout, Paris. Ajouter 75 centimes pour la prime.

AVIS DROGUERIE DE COULEURS

GROS ET DÉTAIL RAVELLI FRÈRES

ROANNE (LOIRE)

Fabricque de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer. MAGASINS ET DÉPÔTS RUE DES MINIMES, 29.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS — GRAND ASSORTIMENT. RUE NATIONALE, 36.

Dépôt spécial des ciments Portland, Nivent-de-la-Béchatte, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées. Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie. Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature. Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tubes, à l'huile), l'aquarelle et le pastel. Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout froissage. Essences en carton-pierre. Spécialité et outils de plâtrerie. 161

BENZINE J. CARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. — 102

A Roanne, chez Mme Vve MONTROUSSIER, droguiste

41 ANS DE SUCCÈS

GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES MALADIES SECRÈTES

Acrotés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop Dépuratif végétal de Salsepareille. Injections et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature.

LYON PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1er ÉTAGE

CHAMBRES GARNIES

Chez M^{me} V^{ve} JOURLIN, café-restaurant Boulevard du Midi à Roanne. PRIX MODÉRÉS. — CUISINE BOURGEOISE

A VENDRE

Pour cause de santé UN FONDS DE MAGASIN DE MODES

Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville. Il sera donné des facilités pour le paiement. S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL. 102.

GARGARISME SOLIDE PASTILLES FREBAULT

Maux de gorge, Aplites, Angines, Scorbut, Inflammation des amygdales, de la bouche, du palais, de la langue, des genècives, Granulations de la gorge, Rhumes, Bronchites, Adénites chroniques du larynx, du pharynx et de l'œsophage. Donne de la souplesse et du ton aux organes de la voix. — Indispensable aux chanteurs, professeurs, fumeurs, etc. GUÉRISON RAPIDE ET SÛRE Dans toutes les pharmacies A ROANNE pharmacie GARNIER.

A AFFERMER DE SUITE UN VASTE CLOS

POUR JARDINAGE. Situé lieu de Varennes, près Roanne. Ayant nombreux arbres fruitiers, en bon rapport, avec logements, écurie et fenil et grande commodité pour l'arrosage. Pour les renseignements, s'adresser à Mme veuve THEVENIN, habitant ledit clos. 48

A LOUER DE SUITE

MAGASIN ET SES DÉPENDANCES

Rue des Planches, n° 17 S'adresser à Madame veuve André Paire, rue des Planches, 15. 47

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'Étude de M^e HELLE, notaire successeur de M^e DUMONT ci-devant rue de Cadore, maison Vadon, est transférée, rue du Collège, n° 17 (ancienne maison GEOFFROY, notaire). 142



GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES DE MACHINES A COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), MACHINES ANGLAISES.

Pour Tailleurs, Tailleuses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX

Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut-être employée par les Tailleurs ou Tailleuses. Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées.

Nouvelle machine à boutonnières faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer de bonnes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 250 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché.

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS. En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.

Atelier et Dépôt chez M. T. Martin, rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 52